RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SHOM L'océan en référence

Direction générale des services

BREST, le 1er avril 2026

N° 3/Shom/DGS/NP

DÉCISION

OBJET : délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel.

TEXTE ABROGÉ : *décision n° 29/Shom/SG/NP 17 avril 2024.*

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer,

directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination du directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine ;

Vu l'instruction n° 14 Shom/SG/AC/NP du 26 avril 2023 relative à l'administration de la comptabilité « matière » au Shom ;

Vu l'instruction n° 6 Shom/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du Shom ;

Décide[1] :

ARTICLE UN

Délégation est donnée à *l'IC2ETA Sébastien Beuchard, directeur général des services* et président de la commission de suivi des matériels pour signer, au nom du directeur général, tous états visés *du chef de la division de la logistique* récapitulant les sorties de matériels liées à la mise au rebut, à la réforme, à la vente aux domaines, à la destruction, à la cession, au prêt ou à tout autre mouvement de matériel.

[1] Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques.

Shom – 13, rue du Chatellier – CS 92803 – 29228 Brest CEDEX 2
BCRM – **Shom** – CC08 – 29240 Brest CEDEX 9
Dossier suivi : ASC Yohann Ortiz de Zarate
Courriel : yohann.ortiz.de.zarate@shom.fr
Tél : 02.56.31.22.35
www.shom.fr

ARTICLE DEUX

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est donnée dans le cadre d'une suppléance à :

- Monsieur l'AAHCE Hervé Tanguy, chef *de la division* des finances *;*
- *Madame l'ASC Alexandra Déchamps, cheffe de la division des achats ;*
- *Monsieur l'ICDD David Corman, chef de la division de l'ingénierie des équipements scientifiques ;*
- *Monsieur l'ICDD Éric Sicot, chef de la division de la logistique.*

ARTICLE TROIS

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 17 janvier 2012 susvisée.

ARTICLE QUATRE

La décision n° 29 Shom/SG/NP du 17 avril 2024 portant délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel est abrogée.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- TOUTES DIRECTIONS, DIVISIONS ET DÉPARTEMENTS.

COPIES INTÉRIEURES :

- DG
- DGS (RAA)
- ARCHIVES (SG 01.04).